

Rapport de Gestion 2012

Fondation de prévoyance **ASMAC** | Kollerweg 32 | Case postale 389 | CH-3000 Berne 6

La Fondation de prévoyance ASMAC est
membre depuis le 1er janvier 2008

ethos

Ethos - une fondation créée par des caisses de pensions - s'engage en faveur d'une économie durable. Par cet engagement, Ethos veut contribuer à la prise en compte des principes du développement durable et des règles de bonne gouvernance dans les activités d'investissement. Ethos a également pour objectif de promouvoir un environnement socio-économique stable et prospère au bénéfice de la société civile dans son ensemble et qui préserve les intérêts des générations futures.

Table des matières

Chiffres-clés	4
Le mot du Président	6
Compte annuel 2012	7
Annexe	10
1. Bases et organisation	10
2. Membres actifs et bénéficiaires de rente	13
3. Nature de l'application du but	15
4. Principes d'évaluation et de rapports financiers, constance	16
5. Risques actuariels / Couverture des risques / Taux de couverture	17
6. Explications relatives aux placements de fortune et au résultat net des placements de fortune	23
7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation	31
8. Exigences de l'autorité de surveillance	32
9. Autres informations relatives à la situation financière	32
10. Evénements postérieurs à la date de clôture du bilan	33
Appendice 1 / Employeurs affiliés	34
Appendice 2 / Attestation de l'expert	42
Appendice 3 / Rapport de l'organe de contrôle	43

Chiffres-clés

Structure de l'institution de prévoyance

Fondation/Siège	1983/Berne
Structure juridique	Fondation
Couverture risque	Autonome
Prévoyance vieillesse	Primauté des cotisations
Prévoyance risque	Primauté des prestations

Données actuarielles

	2012	2011
Base technique	LPP 2010	EVK 2000
Taux d'intérêt technique p.a.	3,5 %	4,0 %
Taux d'intérêt projeté afin de calculer le capital épargne vieillesse ordinaire à l'âge de retraite	3,0 %	3,0 %
Taux de conversion à l'âge de retraite ordinaire	6,8 %	6,8 %
Intérêt capital épargne vieillesse (part obligatoire – LPP minimale)	1,5 %	2,0 %
Intérêt capital épargne vieillesse (part sur-obligatoire)	1,0 %	2,0 %
Taux de couverture	102,2 %	98,5 %
Personnes activement assurées	18 035	17 514
Bénéficiaires de rentes	539	485
Comptes de libre passage	3 919	3 373
Charges administratives moyennes par dossier personnes assurées	108	115
	en milliers de CHF	en milliers de CHF
Avoirs épargne	1 418 395	1 344 650
Capital de couverture	170 612	133 941
Provisions techniques	47 775	37 865

Compte annuel en milliers de francs suisses

Bilan

Actifs	2012	2011
Placements de fortune	1 671 411	1 491 632
Compte de régulation actif	3 720	3 913
Actifs des contrats d'assurance	0	0
Total actifs	1 675 131	1 495 546

Passifs	2012	2011
Dettes	2 851	1 291
Compte de régulation passif	100	106
Réserves de cotisations employeurs	116	69
Provisions non techniques	0	0
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	1 636 783	1 516 456
Réserve de fluctuations de valeurs	35 281	0
Capital de la Fondation, fonds libres (+) / découvert (-)	0	- 22 375
Total passifs	1 675 131	1 495 546

Compte d'exploitation

Activité d'assurance	2012	2011
Apport cotisations et prestations d'entrée	295 032	266 626
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	- 209 371	- 195 949
Dissolution (+) / Constitution (-) capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de cotisations	- 120 327	- 96 153
Charges d'assurance	- 868	- 775
Résultat net de l'activité d'assurance	- 35 534	- 26 251

Activité de fortune	2012	2011
Résultat net des placements de fortune	95 549	- 26 958
Dissolution (+) / Constitution (-) de provisions non techniques	0	0
Autres produits	81	218
Autres dépenses	- 10	- 5
Charges administratives	- 2 431	- 2 489
Excédent rendement (+) / Excédent charges (-) avant variation de la réserve de fluctuations de valeurs	57 656	- 55 486
Dissolution (+) / Constitution (-) de la réserve de fluctuations de valeurs	- 35 281	33 000
Excédent rendement (+) / Excédent charges (-)	22 375	- 22 486

Le mot du Président

L'activité économique mondiale est restée relativement positive pour l'année 2012, ceci malgré un environnement très difficile. Ce sont autant l'insécurité politique dans la zone euro que la conjoncture qui restent les grands défis de demain. Les banques d'émissions ont poursuivi de manière conséquente la voie de la politique monétaire expansive, contribuant ainsi au gain de temps nécessaire aux politiques dans le règlement de leurs problèmes et réduisant, de ce fait, les insécurités sur les marchés financiers. Le succès et la durabilité de cette voie restent à démontrer.

Nous avons atteint une performance de 6,8 pour cent pour l'année 2012. En comparaison avec le benchmark de 7,52 pour cent, nous nous situons légèrement au-dessous des attentes. Aussi bien les actions Suisse que les actions étranger ont pris de la valeur dans le domaine à deux chiffres et se situent ainsi nettement au-dessus des pronostics. Il n'y a, à nouveau, pas eu d'augmentation de l'intérêt sur les titres à revenus fixes. Nous procéderons, à l'avenir également, à des placements sur le marché monétaire à court terme et prenons sciemment en compte une liquidité plus élevée. Des investissements sur le marché des placements immobiliers directs ont eu lieu. Les premières nouvelles constructions à Oberfeld, Ostermundigen, seront administrées en tant qu'exploitations immobilières dès l'été 2013.

En raison des résolutions prises par le Conseil de fondation en novembre 2011 et du développement positif des marchés financiers, le léger découvert de l'année précédente a pu être éliminé dans sa totalité. Le changement des bases actuarielles de EVK 2000 à LPP 2010 s'est effectué au 31 décembre 2012. La baisse du taux d'intérêt technique de quatre pour cent à 3,5 pour cent a également été mise à exécution pour la fin de l'exercice annuel; les provisions exigées pour cela sont déjà incluses dans le compte annuel 2012. Après que les manques de couvertures, liés au changement des bases actuarielles, aient été amortis par les bénéficiaires de rente en 2012 déjà, nous avons été en mesure d'abaisser à nouveau la prime de risque de 1,6 à 1,2 pour cent, ceci au 1er janvier 2013. L'intérêt du capital épargne vieillesse a été rehaussé, au 1er janvier 2013, à l'intérêt minimal de 1,5 pour cent défini par le Conseil fédéral.

Pour l'année 2012, la Fondation de prévoyance ASMAC peut une nouvelle fois enregistrer une augmentation de l'effectif de 521 personnes, dont 318 femmes. Avec un nombre de 539 bénéficiaires de prestations, la proportion entre les personnes activement assurées et les bénéficiaires de rentes se situe toujours largement au-dessous de la moyenne par rapport à d'autres institutions de prévoyance. Le capital de prévoyance et les provisions techniques ont subi une hausse de huit pour cent, soit 1,637 milliards de francs suisses. Nous comptons ainsi au rang des grandes caisses de pensions de Suisse.

La réforme structurelle au sein de la prévoyance professionnelle a confronté les institutions de prévoyance professionnelle, lors de la clôture de l'exercice 2012, à divers nouveaux défis. La charge de travail supplémentaire pour l'adaptation des Règlements et contrats a été conséquente. Nous sommes parvenus, dans les plus brefs délais et lors de quelques séances bien élaborées, à intégrer les nouvelles dispositions dans nos Règlements, à faire approuver ceux-ci par l'autorité de surveillance et à les mettre ainsi en vigueur.

Je souhaite particulièrement remercier mes collègues du Conseil de fondation pour leur collaboration active et productive tout au long de cette année spécialement exigeante. Mes remerciements également à la Direction ainsi qu'aux collaboratrices et collaborateurs de l'agence, dévoués depuis de nombreuses années et ayant soin du déroulement irréprochable des affaires courantes.

Mes remerciements chaleureux aux responsables au sein des Directions des hôpitaux et Institutions ainsi qu'à toutes les personnes assurées, pour la confiance accordée au long de toutes ces années.

Berne, 19 juin 2013

Dr med. Heinz Mumenthaler | Président

Compte annuel 2012

Bilan au 31 décembre

Actifs	Annexe	2012	2011
Liquidités, placements de dépôts à terme fixe		351 523 545	340 588 610
Débiteurs (employeurs)		25 810 689	20 058 304
Créances	7.1	3 837 166	3 477 692
Titres	6.3.2	1 064 906 332	923 433 989
Prêts hypothécaires	6.3.2	18 431 625	19 161 750
Private Equity	6.3.2	2 808 228	2 966 932
Participation PK Immo SA	6.3.2	100 000	100 000
Bien immobiliers et immobilisations	6.3.2	203 993 347	181 845 104
A Placements de fortune		1 671 410 932	1 491 632 382
B Compte de régularisation actif	7.2	3 720 029	3 913 450
C Actifs des contrats d'assurance		0	0
Total actifs		1 675 130 960	1 495 545 832

Passifs	Annexe	2012	2011
Autres dettes	7.3	2 851 050	1 290 891
D Dettes		2 851 050	1 290 891
E Compte de régularisation passif	7.4	99 995	105 516
F Réserves de cotisations employeurs	7.5	116 260	69 000
G Provisions non techniques		0	0
Capital de prévoyance personnes activement assurées	5.2	1 418 395 086	1 344 649 708
Capital de prévoyance bénéficiaires de rentes	5.4	170 612 436	133 941 000
Provisions techniques	5.6	47 775 000	37 865 000
H Capitaux de prévoyance et provisions techniques		1 636 782 522	1 516 455 707
I Réserve de fluctuations de valeurs	6.2	35 281 000	0
J Capital de la Fondation, fonds libres (+) / découvert (-)			
Situation en début de période		- 22 375 282	110 819
Z Excédent rendement (+) / Excédent charges (-)		22 375 416	- 22 486 101
Situation en fin de période		135	- 22 375 282
Total passifs		1 675 130 960	1 495 545 832

Compte d'exploitation au 31 décembre

Activité d'assurance	Annexe	2012	2011
Cotisations employé(e)s	3.2	94 537 513	89 509 959
Cotisations employeurs	3.2	112 834 063	107 137 439
Cotisations de tiers		- 48 535	19 221
Apports uniques et sommes de rachats		12 337 162	11 677 296
K Cotisations/apports réglementaires et autres		219 660 202	208 343 915
Apports de libre passage		73 101 462	56 896 303
Remboursements de versements anticipés pour la propriété du logement/divorce		2 270 442	1 385 861
L Prestations d'entrée		75 371 904	58 282 164
K-L Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée		295 032 106	266 626 079
Rentes vieillesse		- 3 946 689	- 3 246 306
Rentes survivants		- 2 520 900	- 2 384 670
Rentes invalidité		- 6 523 051	- 5 996 109
Autres prestations réglementaires		7 735	- 10 567
Prestations en capital à la retraite		- 4 234 141	- 2 022 044
Prestations en capital en cas de décès et d'invalidité		- 162 654	- 134 458
M Prestations réglementaires		- 17 379 700	- 13 794 154
N Prestations extra-réglementaires		- 30 733	- 5 403
Prestations de libre passage en cas de sortie		- 184 953 006	- 172 482 517
Versements anticipés pour la propriété du logement/divorce		- 7 007 977	- 9 666 565
O Prestations de sortie		- 191 960 983	- 182 149 082
M-O Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés		- 209 371 415	- 195 948 639
Dissolution (+) / Constitution (-) de capitaux de prévoyance personnes activement assurées	5.2	- 60 958 939	- 58 604 807
Dissolution (+) / Constitution (-) de capitaux de prévoyance bénéficiaires de rentes	5.4	- 36 671 437	- 11 716 455
Dissolution (+) / Constitution (-) des provisions techniques	5.6	- 9 910 000	- 2 063 000
Intérêt du capital épargne	5.2	- 12 786 439	- 23 768 487
Dissolution (+) / Constitution (-) de réserves de cotisations employeurs	7.5	0	0
P/Q Dissolution (+) / Constitution (-) de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions		- 120 326 815	- 96 152 749
Primes d'assurance		- 123 505	- 73 031
Cotisations au fonds de garantie		- 744 066	- 702 375
S Cotisations au fonds de garantie		- 867 571	- 775 406
K-S Résultat net de l'activité d'assurance		- 35 533 694	- 26 250 715

Compte d'exploitation au 31 décembre

Activité de fortune	Annexe	2012	2011
Produit net liquidités, placements de dépôts à terme fixe	6.7.1	5 012 098	- 6 109 050
Produit net obligations	6.7.2	9 707 959	8 592 086
Produit net actions	6.7.3	69 466 341	- 36 120 225
Produit net matières premières (Commodities)	6.7.4	2 166 127	- 2 169 367
Produit net Private Equity	6.7.5	361 117	1 349 558
Produit net hypothèques	6.7.6	427 568	505 564
Produit net biens immobiliers et immobilisations	6.7.7	9 666 130	8 086 792
Autres intérêts et frais	6.7.8	- 434 457	- 360 484
Frais administratifs relatifs aux placements	6.7.9	- 823 570	- 733 267
T Résultat net des placements de fortune		95 549 311	- 26 958 393
U Dissolution (+) / Constitution (-) de provisions non techniques		0	0
V Autres produits	7.6	81 093	217 675
W Autres dépenses	7.7	- 9 727	- 5 420
X Charges administratives	7.8	- 2 430 567	- 2 489 247
K-X Excédent rendement (+) / Excédent charges (-) avant variation de la réserve de fluctuations de valeurs		57 656 416	- 55 486 101
Y Dissolution (+) / Constitution (-) de la réserve de fluctuations de valeurs		- 35 281 100	33 000 000
Z Excédent rendement (+) / Excédent charges (-)		22 375 416	- 22 486 101

1. Bases et organisation

1.1 Forme juridique et but

La Fondation de prévoyance ASMAC revêt la forme juridique d'une fondation. Elle a pour but d'assurer, en tant que fondation commune, la prévoyance professionnelle dans le cadre de la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) et de ses dispositions d'exécution, pour les médecins-assistant(e)s et chef(fe)s de clinique, d'autres médecins employé(e)s ainsi que pour d'autres personnes de formation universitaire durant la période de formation complémentaire, les employé(e)s de l'ASMAC, de ses sections et organisations, contre les risques économiques de la vieillesse, du décès et de l'invalidité. Elle peut dépasser les prestations minimales prévues par la LPP.

La Fondation peut assurer exceptionnellement la prévoyance professionnelle pour du personnel sans formation universitaire, employé auprès d'employeurs affiliés ou pour lequel l'employeur affilié effectue le décompte des cotisations d'assurance sociale, dans la mesure où son activité est en rapport étroit avec le domaine d'activité des médecins-assistant(e)s ou chef(fe)s de clinique ou d'autres personnes de formation universitaire.

L'affiliation des employeurs est conclue par écrit, sur la base d'une convention d'adhésion.

1.2 Enregistrement LPP

La Fondation est inscrite dans le registre de la prévoyance professionnelle du canton de Berne sous le numéro BE.0467 et est soumise à l'autorité de surveillance compétente.

1.3 Déclaration de l'Acte de fondation et Règlements

Acte de fondation du	6 juin 1983
révisé le	21 novembre 2000
Règlement du	1er janvier 2011
Règlement d'organisation du	17 novembre 2010
Règlement de placements du	1er janvier 2012

1.4 Organe de gestion (paritaire) / Droit à la signature

Conseil de fondation - Représentants des employés

Dr med. **Heinz Mumenthaler**, Président

Kirchstrasse 52, 3097 Liebefeld

- Membre du Comité chargé des questions de personnel
- Signature collective à deux

Dr med. **Lorenz Büchler**

Clinique universitaire de chirurgie orthopédique, Hôpital de l'Île, 3010 Berne

- Membre du Service de traitement des cas de prestations

PD Dr med. **Urs Eichenberger**

Hirslanden, Clinique St. Anna, St. Anna-Strasse 32, 6006 Lucerne

- Membre du Comité chargé des placements

Florian Eugster, MA UZH (jusqu'au 31 mars 2012)

Institut Swiss Banking, Université Zurich, Plattenstrasse 14, 8032 Zurich

René Hegglin, MA UZH (à partir du 1er avril 2012)
Institut Swiss Banking, Université Zurich, Plattenstrasse 14, 8032 Zurich

Lucius Huber, docteur en droit
Case postale, Elisabethenstrasse 15, 4010 Bâle

- Président du Comité chargé des placements
- Membre du Comité chargé des questions juridiques
- Membre du Comité chargé des questions de personnel (jusqu'au 31 décembre 2012)
- Signature collective à deux

Dr med. **Hugo Kupferschmidt**, MBA HSG
Directeur, Centre suisse d'informations toxicologiques, 8032 Zurich

- Membre du Service de traitement des cas de prestations
- Membre du Comité chargé des questions juridiques
- Signature collective à deux

Dr med. **Eric Odenheimer**, MBA HSG
Directeur général/CEO, MERIDIAN AG, Bierigutstrasse 7, 3608 Thoun

Dr med. **Gert Printzen**
Chef de service, Laboratoire chimique central, Hôpital cantonal Lucerne, Spitalstrasse, 6004 Lucerne

- Membre du Comité chargé des questions de personnel (à partir du 1er janvier 2013)

Conseil de fondation - Représentante et représentants des employeurs

Gerold Bolinger (jusqu'au 31 décembre 2012)
Directeur Services, Hôpital de l'Île, 3010 Berne

Mario Da Rugna, lic. iur.
Chef du département Personnel et Entreprise Hôpital universitaire Bâle, Hebelstrasse 32, 4031 Bâle

- Président du Comité chargé des questions juridiques

Frédéric Donati
Adjoint à la Direction des ressources humaines, Direction des ressources humaines, CHUV, Les Allières, 1011 Lausanne

Markus Lüdi (à partir du 1er janvier 2013)
Directeur Services, Hôpital de l'Île, 3010 Berne

Primus Schlegel, licencié ès sciences HSG, Vice-président
Chef du service du personnel du canton de Saint-Gall, Davidstrasse 35, 9001 Saint-Gall

- Membre du Service de traitement des cas de prestations
- Signature collective à deux

Pascal Scholl, licencié ès sciences politiques
Directeur du service Personnel et Organisation, Département des finances du canton d'Argovie, Tellihochhaus, 5004 Aarau

- Président du Comité chargé des questions de personnel
- Membre du Comité chargé des placements

Thomas Schönbächler, MBA
Chef de la Caisse de Prévoyance du canton de Zurich (BVK), Stampfenbachstrasse 63, Case postale, 8090 Zurich

- Membre du Comité chargé des placements

Andreas Woodtli

Directeur des Services du Personnel, Hôpitaux de Soleure SA, Schlössliweg 2-6, 4500 Soleure

Christine Zimmermann

Association des hôpitaux zurichois (VZK), case postale, 8610 Uster

- Présidente du Service de traitement des cas de prestations
- Membre du Comité chargée des questions juridiques
- Membre du Comité chargée des questions de personnel
- Signature collective à deux

La durée du mandat du Conseil de fondation est de respectivement quatre ans. Les élections et réélections ont eu lieu à la fin de l'exercice annuel. Le mandat actuel dure du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2016.

Gérance

Peter Scotton, Directeur de l'agence

- Signature collective à deux

Martin Ammann, Directeur suppléant de l'agence

- Signature collective à deux

Brian Keith Zuckweiler, Asset Manager

- Signature collective à deux

1.5 Experts, Organe de révision, Conseillers, Autorité de surveillance**AON Hewitt (Switzerland) SA**

Experts en prévoyance professionnelle, Lagerstrasse 33, 8004 Zurich

BDO SA

Hodlerstrasse 5, 3011 Berne

Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (ABSPF)

Forelstrasse 1, 3072 Ostermundigen

1.6 Employeurs affiliés

Peuvent s'affilier à la Fondation:

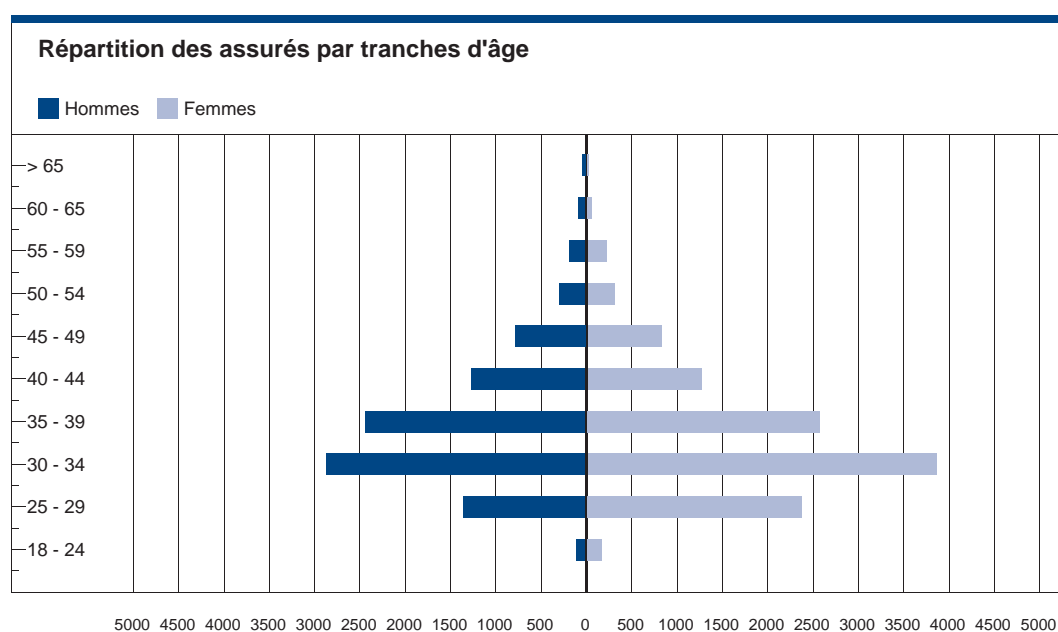
- les cantons, communes, groupements hospitaliers et autres institutions de droit public qui emploient du personnel médical;
- les hôpitaux et autres instituts de santé publique qui emploient du personnel médical;
- l'ASMAC, ses sections et organisations;
- à titre exceptionnel et avec l'approbation du Conseil de fondation, d'autres institutions et établissements employant du personnel non médical, pour autant qu'ils occupent essentiellement du personnel de formation universitaire en formation continue ou qu'ils assument entièrement ou partiellement les obligations LPP de ce dernier.

Les données détaillées concernant les employeurs affiliés figurent dans l'annexe 1.

2. Membres actifs et bénéficiaires de rente

2.1 Personnes activement assurées	2012	2011
Argovie	958	896
Appenzell Rhodes-Extérieures	51	55
Bâle-campagne	299	294
Bâle-ville	1 487	1 393
Berne	2 136	2 022
Fribourg	23	21
Glaris	38	39
Grisons	300	296
Jura	6	5
Lucerne	584	522
Neuchâtel	151	156
Nidwald	34	32
Obwald	43	38
Schaffhouse	88	84
Schwyz	120	118
Soleure	294	259
Saint-Gall	948	948
Thurgovie	352	332
Uri	22	20
Vaud	1 794	1 724
Valais	22	19
Zurich	7 350	7 333
Adhésions directes (y compris l'assurance risque en cas d'interruption de travail)	826	804
Divers	109	104
Total	18 035	17 514
dont femmes	9 773	9 455
dont hommes	8 262	8 059

Comptes de libre passage **3 919** **3 373**

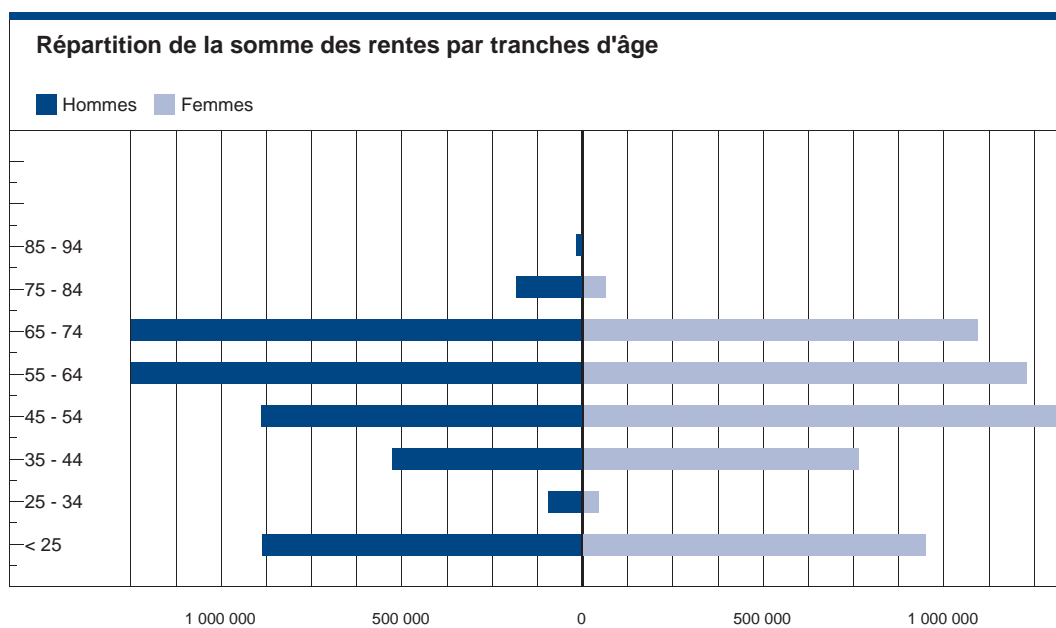
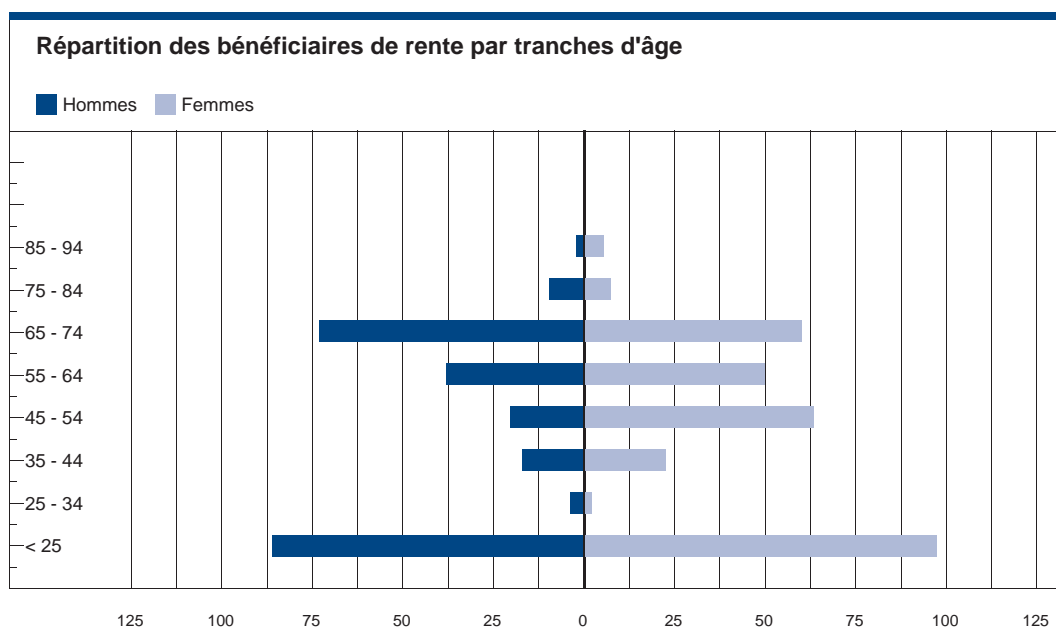


2.2 Bénéficiaires de rentes

2012

2011

Rentes de vieillesse	152	117
Rentes d'enfants de rentiers	10	3
Rentes de conjoints	61	58
Rentes d'orphelins/orphelins partiels	75	73
Rentes d'invalidité (y compris invalidité partielle)	146	137
Rentes d'enfants d'invalides	95	97
Total	539	485



3. Nature de l'application du but

3.1 Explications des conventions d'adhésion et des plans de prévoyance

Les employeurs concluent une convention d'adhésion avec la Fondation. La convention d'adhésion décrit la relation juridique et désigne le plan de prévoyance à appliquer.

Les prestations de vieillesse sont basées sur la primauté des cotisations et sont déterminées par le Règlement en vigueur au 1er janvier 2011.

Les prestations de décès et d'invalidité sont basées sur la primauté des prestations et sont déterminées par le salaire assuré au moment de la survenance d'un cas de prévoyance.

3.2 Financement, méthode de financement

Les cotisations annuelles servent au financement du capital épargne vieillesse (primauté des cotisations) et à la couverture des coûts pour les prestations de risque (primauté des prestations).

La hauteur du montant des cotisations des employeurs et des employées et employés est fixée dans les plans de prévoyance. L'employeur prend en charge au minimum 50 pour cent des charges globales.

La cotisation de risque pour les salaires annuels imputés jusqu'à hauteur de 300 000 francs suisses comprenait 1,6 pour cent lors de l'exercice annuel. Pour les salaires annuels imputés entre 300 001 francs suisses jusqu'à 500 000 francs suisses, le taux de la cotisation de risque comprenait cinq pour cent.

Les prestations suivantes sont prises en charge par la Fondation sans perception de prime:

- frais administratifs
- versement au Fonds de garantie selon l'article 59 de la LPP
- adaptation des rentes survivants et invalidité à l'évolution des prix conformément à l'article 36 LPP
- adaptation des rentes de vieillesse à l'évolution des prix dans le cadre des possibilités financières

L'obligation de cotisation des employeurs ainsi que des employées et employés commence au début de l'assurance et prend fin à la retraite, au décès avant atteinte de la retraite, à la dissolution ou à l'interruption du contrat de travail. Sous réserve de la libération de cotisation en cas d'incapacité de travail.

3.3 Autres informations sur l'activité de prévoyance

Assurance risque en cas d'interruption de travail

L'assurance d'interruption a pour objectif d'assurer la couverture de risques des personnes de moins de 50 ans, affiliées à la Fondation, qui, durant une période limitée à deux ans au maximum, ne remplissent plus, ou plus entièrement, les conditions requises pour une adhésion à la Fondation. L'adhésion à l'assurance d'interruption est exclue pour les indépendants ou pour les personnes n'ayant pas de permis d'établissement en Suisse.

4. Principes d'évaluation et de rapports financiers, constance

4.1 Confirmation sur le rapport financier selon la Swiss GAAP RPC 26

La comptabilité, l'établissement du bilan et l'évaluation sont établis en fonction des dispositions du Code des obligations (CO) et de la LPP. Les comptes annuels, qui se composent du bilan, du compte d'exploitation et de l'annexe, définissent la situation financière effective dans le sens de la législation sur la prévoyance professionnelle et correspondent aux dispositions de la Swiss GAAP RPC 26.

4.2 Principes de comptabilité et d'évaluation

Les principes d'évaluation ci-après ont été appliqués au 31 décembre 2012:

Créances

L'établissement du bilan des créances est effectué aux valeurs nominales. Un du croire est formé en cas de risques apparents.

Titres

L'évaluation des titres est établie au cours, respectivement aux valeurs du marché à la date de clôture du bilan. Les bénéfices et pertes de cours non réalisés qui en résultent sont comptabilisés avec effet sur le résultat.

Conversion des devises étrangères

Les rendements et les dépenses en monnaies étrangères sont convertis aux cours du jour. Les actifs et dettes en devises étrangères sont évalués aux cours valables en fin d'année. Les bénéfices et pertes de cours qui en résultent sont comptabilisés avec effet sur le résultat.

Prêts hypothécaires

L'établissement du bilan des prêts hypothécaires est effectué à la valeur nominale. Des rectificatifs de valeurs correspondants sont établis pour les risques apparents. Aucun rectificatif de valeurs n'est actuellement nécessaire du point de vue économique.

Private Equity

L'établissement du bilan des Private Equity est effectué à la valeur d'acquisition, diminution faite de pertes de valeurs apparentes.

Biens immobiliers

Tous les biens immobiliers constitués au cours des dix dernières années sont capitalisés à la valeur de rendement de six pour cent. Une évaluation de la valeur vénale sera effectuée par un expert externe à intervalles de trois à cinq ans pour tous les biens immobiliers datant de plus de dix ans. L'évaluation sera portée au bilan à la valeur vénale déterminée. Les bâtiments en cours de construction ainsi que les terrains sont portés au bilan à hauteur des frais accumulés.

Dettes

L'établissement du bilan des dettes est effectué aux valeurs nominales.

Capitaux de prévoyance et provisions techniques

Les capitaux de prévoyance et les provisions techniques sont déterminés annuellement par des experts selon des principes reconnus et sur des bases accessibles de manière générale (LPP 2010).

Réserve de fluctuations de valeurs

La réserve de fluctuations de valeurs est constituée dans le but de faire face aux risques spécifiques du marché et permet de garantir de manière durable l'application des promesses de prestations. La définition de la valeur ciblée est basée sur des considérations économique-financières.

Autres actifs et passifs

L'établissement du bilan des autres actifs et passifs est établi aux valeurs nominales.

Capital lié

Les capitaux de couverture, les provisions de prévoyance et la réserve de fluctuations de risques nécessaires sont vérifiés annuellement par des experts en assurance puis confirmés par une expertise actuarielle.

4.3 Modification des principes lors d'évaluation, de comptabilisation et de rapport financier

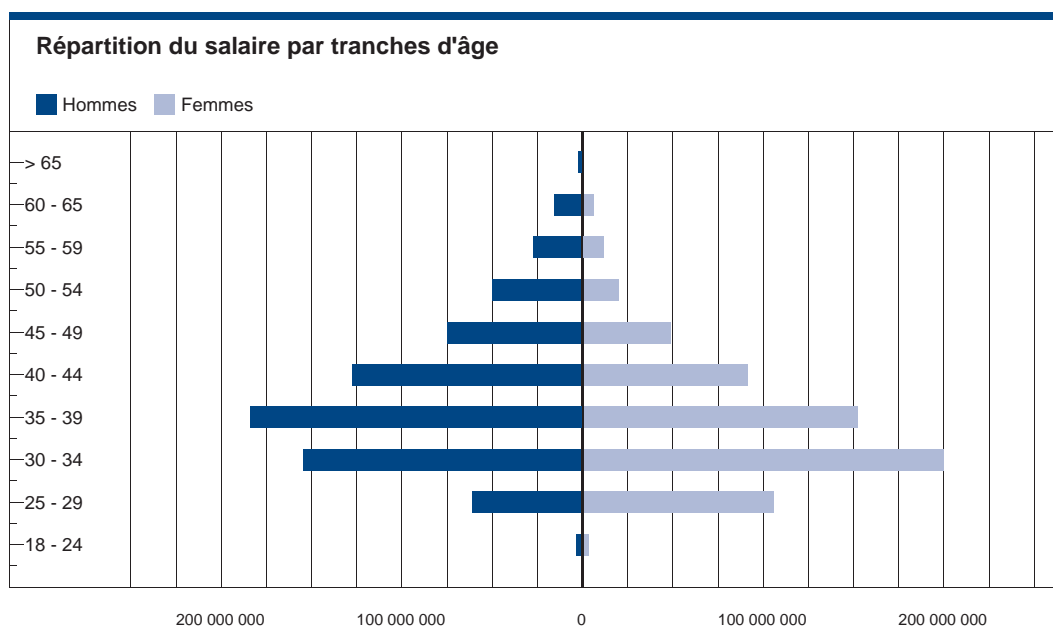
La réserve de fluctuations de valeurs nécessaire est déterminée selon la méthode dite économique-financière (Value at Risk) depuis 2007. La valeur ciblée définit une marge de fluctuation inférieure et supérieure et doit être suffisante pour 98 pour cent de toutes les probabilités.

5. Risques actuariels / Couverture des risques / Taux de couverture

5.1 Nature de la couverture des risques, réassurances

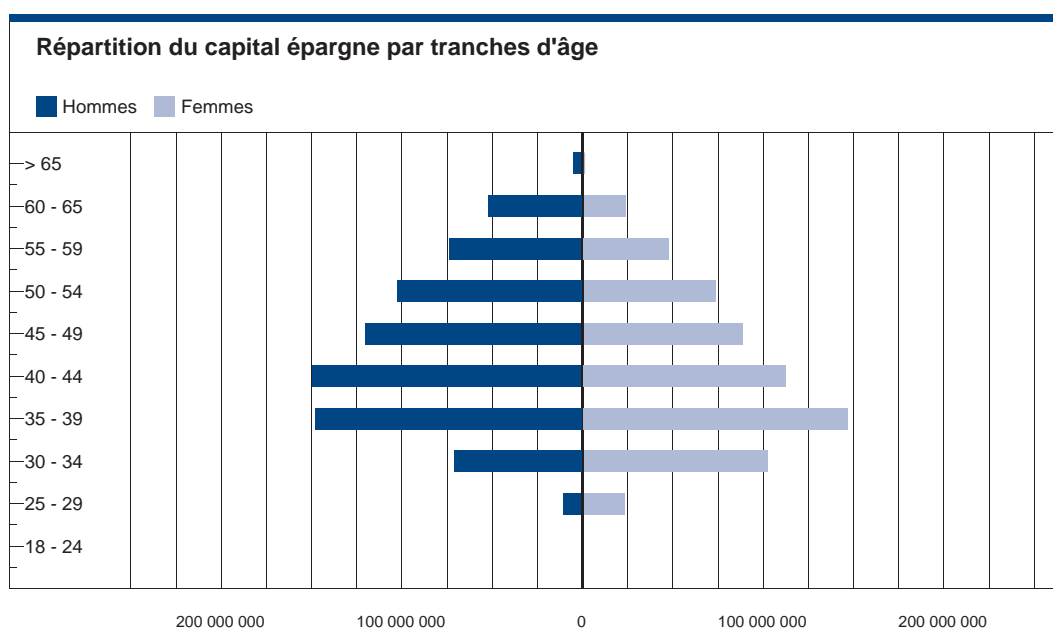
La Fondation de prévoyance ASMAC est une institution de prévoyance autonome. L'expert en assurance a confirmé en 1996 qu'elle est en mesure d'assumer de manière autonome les risques décès et invalidité.

Depuis 2010, les salaires annuels imputés jusqu'à CHF 500 000 peuvent également être assurés. Pour les salaires de plus de CHF 300 000, les risques décès et invalidité sont réassurés auprès d'une compagnie d'assurance.



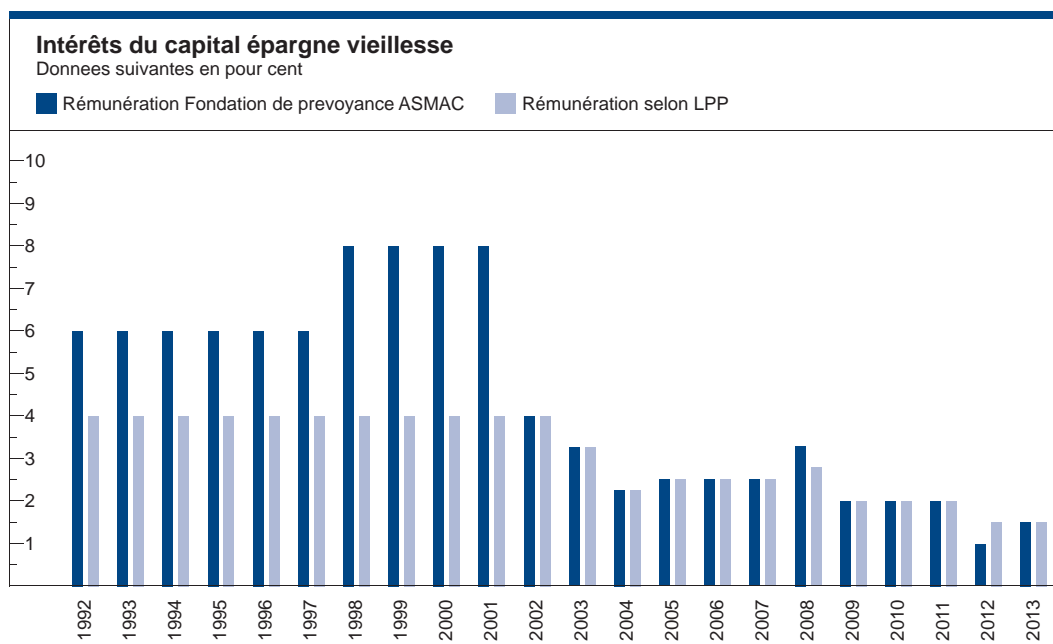
5.2 Développement et intérêt des avoirs épargne en primauté des cotisations

	2012	2011
Etat des avoirs épargne au 1er janvier	1 344 649 708	1 262 254 124
Cotisations épargne employé(e)s	84 123 975	82 108 117
Cotisations épargne employeurs	100 801 632	98 557 663
Capital épargne pour assuré(e)s libéré(e)s de primes	1 292 172	1 347 597
Autres cotisations et apports	- 47 924	12 460
Apports de libre passage	73 101 462	56 896 303
Primes uniques et sommes de rachat	12 337 162	11 677 296
Remboursements de versements anticipés pour la propriété du logement/divorce	2 270 442	1 385 861
Prestations de libre passage lors de sortie	- 184 715 273	- 172 162 475
Retraits anticipés pour la propriété du logement/divorce	- 7 007 977	- 9 666 565
Prestations en capital lors de retraite	- 4 234 141	- 2 022 044
Capitaux pour survivants	- 127 107	- 49 606
Dissolution capital épargne à la suite de retraite, de décès et d'invalidité	- 16 835 485	- 9 457 510
Intérêt capital épargne	12 786 439	23 768 487
Etat des avoirs épargne au 31 décembre	1 418 395 086	1 344 649 708



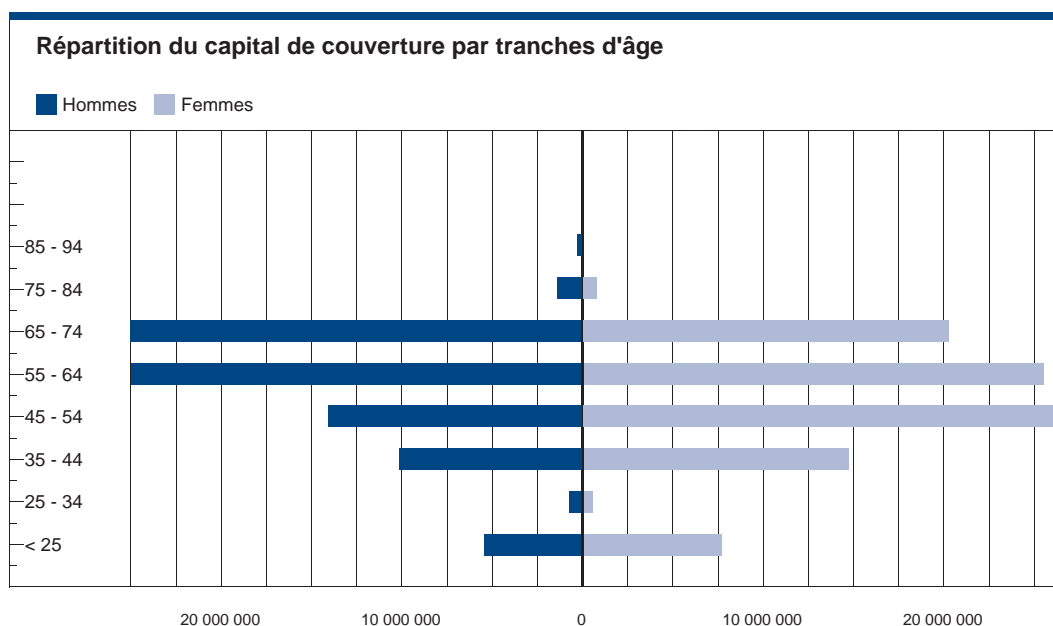
5.3 Total des avoirs vieillesse selon LPP

	2012	2011
Avoirs vieillesse LPP (comptes-témoins)	593 612 798	531 427 928
Intérêt capital épargne vieillesse (part obligatoire – LPP minimale)	1,5 %	2,0 %
Intérêt capital épargne vieillesse (part sur-obligatoire)	1,0 %	2,0 %



5.4 Développement du capital de couverture pour les bénéficiaires de rentes

	2012	2011
Etat du capital de couverture au 1er janvier	133 941 000	122 197 090
Rentes vieillesse	- 3 946 689	- 3 246 306
Rentes survivants	- 2 520 900	- 2 380 266
Rentes invalidité	- 6 532 333	- 5 913 406
Constitution du capital de couverture suite à la retraite, au décès et à l'invalidité	16 739 787	9 186 921
Augmentation du capital de couverture des bénéficiaires de rentes	32 931 572	14 096 967
Etat du capital de couverture au 31 décembre	170 612 436	133 941 000



5.5 Résultat de la dernière expertise du rapport actuariel

Le résultat de la dernière expertise du rapport actuariel figure dans l'annexe 2.

5.6 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

	2012	2011
Base technique	LPP 2010	EVK 2000
Taux d'intérêt technique p.a.	3,5 %	4,0 %
Composition des provisions techniques	2012	2011
Fluctuations de risques	22 446 000	15 982 000
Retraites déficitaires	9 531 000	0
Cas d'invalidité latents	14 212 000	13 750 000
Augmentation de l'espérance de vie des bénéficiaires de rente	924 000	8 036 000
Prestation de libre passage selon article 17 et 18 de la Loi fédérale sur le libre passage (LFLP)	662 000	97 000
Total des réserves techniques	47 775 000	37 865 000

Provision pour les fluctuations des risques

La provision sert à amortir à court terme un déroulement défavorable des risques invalidité et décès. Selon annexe 4, point 4.2 du Règlement de fondation, celle-ci correspond au montant d'une prime de risque annuelle. La provision correspond à la prime de risque facturée en 2012.

Provision pour les retraites déficitaires

Cette provision sert au financement des déficits techniques qui se forment lorsque le taux de conversion réglementaire, à la retraite, est plus élevé que la valeur actuarielle correcte.

Ceci est particulièrement le cas au cours des années 2013 et 2014, étant donné que le taux de conversion réglementaire est encore situé au-dessus de la valeur de 3,5 pour cent selon LPP 2010. Par l'abaissement des taux de conversion réglementaires, les retraites déficitaires vont vraisemblablement diminuer, mais l'abaissement prévisible du taux d'intérêt technique en raison de l'abaissement du taux d'intérêt de référence provoquera - si les taux de conversion ne sont pas abaissés simultanément - à nouveau une augmentation de la provision.

La provision est calculée selon les avoirs vieillesse des personnes activement assurées de plus de 55 ans et sur les avoirs vieillesse des personnes invalides; elle correspond au déficit prévisible des avoirs vieillesse déjà acquis.

Provision pour les cas d'invalidité latents

Cette provision sert à couvrir les frais engendrés par les cas d'incapacité de travail à long terme, connus à la date de clôture du bilan, mais dont les prestations n'ont pas encore été versées, respectivement pour lesquels les conditions pour une prétention aux prestations ne sont pas encore définitivement clarifiées.

Les frais pour ces cas d'invalidité latents comportent 28,4 millions de francs suisses en appliquant les bases actuarielles LPP 2010, avec l'intérêt technique de 3,5 pour cent.

Uniquement la moitié environ des cas d'invalidité latents aboutissent à une rente d'invalidité, selon expérience faite, c'est pour cette raison que la provision est fixée à 50 pour cent – 14,21 millions de francs suisses.

Provision pour l'augmentation de l'espérance de vie des bénéficiaires de rente

Cette provision sert au financement du passage aux nouvelles bases actuarielles.

La provision comprenait, au 31 décembre 2011, six pour cent du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes, respectivement 8,03 millions de francs suisses. La provision n'a pas été suffisante pour financer l'augmentation des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes en raison du passage des bases actuarielles EVK 2000, quatre pour cent, à LPP 2010, P2012, 3,5 pour cent, au 31 décembre 2012. Premièrement parce que, en plus des bases, le taux d'intérêt technique a également été abaissé et que, deuxièmement, l'effectif des bénéficiaires de rentes a augmenté au cours de l'année 2012.

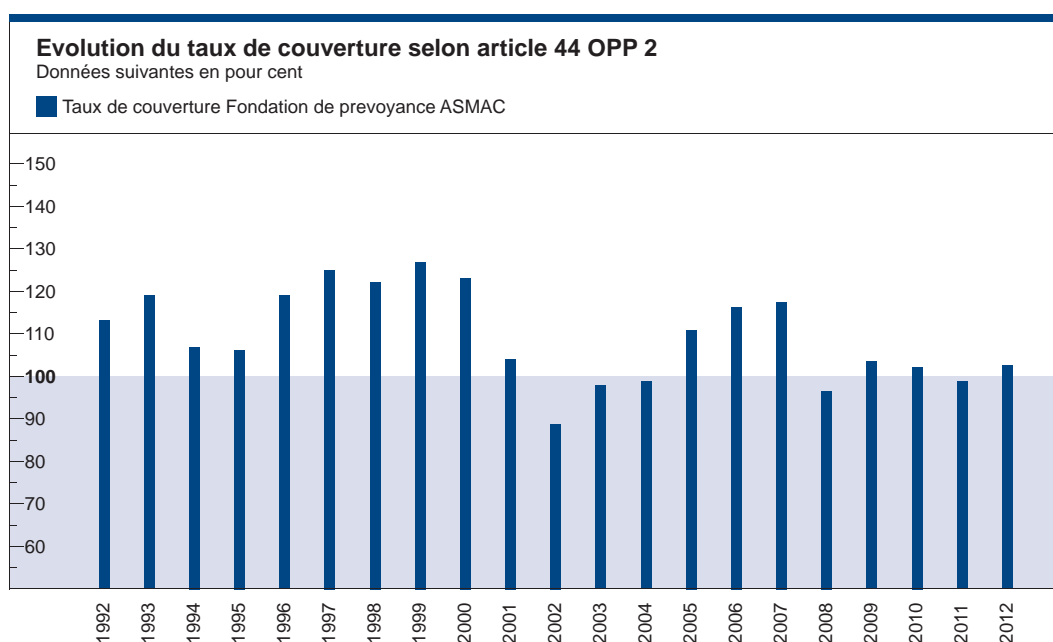
Provision pour prestation de libre passage selon article 17 et 18 de la Loi fédérale sur le libre passage (LFLP)

La provision est constituée pour les personnes assurées dont la prestation de sortie, selon article 17 ou 18 LFLP, est supérieure à l'avoir vieillesse selon article 15 LFLP. La constitution de cette provision est nécessaire, étant donné que dans le cadre du capital de prévoyance des personnes activement assurées, le bilan est établi uniquement sur l'avoir vieillesse selon article 15 LFLP.

5.7 Modification des bases et hypothèses actuarielles

Le passage de EVK 2000 à LPP 2010 a été mis en vigueur au 31 décembre 2012 et le taux d'intérêt technique a été abaissé de quatre pour cent à 3,5 pour cent.

5.8 Taux de couverture selon article 44 OPP 2	2012	2011
Actifs (total du bilan)	1 675 130 960	1 495 545 832
Dettes	- 2 851 054	- 1 290 891
Compte de régulation passif	- 99 995	- 105 516
Réserves de cotisations employeurs	- 116 260	- 69 000
Provisions non techniques	0	0
Fortune de prévoyance nette	1 672 063 651	1 494 080 425
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	1 636 782 522	1 516 455 707
Taux de couverture	102,2 %	98,5 %



6. Explications relatives aux placements de fortune et au résultat net des placements de fortune

6.1 Organisation de l'activité de placements, Règlement de placement

Le Conseil de fondation en tant qu'organe supérieur assume la responsabilité des placements de fortune à moyen et long terme. Il a retenu dans son Règlement de placements l'organisation de l'administration de fortune.

Au sein des dispositions de la LPP et du Règlement de fondation, le Règlement de placements détermine les principes, les lignes directrices, les tâches et les compétences qui sont à respecter par la Fondation de prévoyance ASMAC dans la gestion des biens de la Fondation.

Le Conseil de fondation a nommé une commission chargée des placements. Les membres de la commission sont mentionnés sous le point 1.4. L'administration de fortune est effectuée à l'interne.

6.2 Valeur ciblée et calcul de la réserve de fluctuations de valeurs 2012 2011

Situation de la réserve de fluctuations de valeurs au 1er janvier	0	33 000 000
Constitution à charge/Dissolution en faveur du compte d'exploitation	35 281 000	- 33 000 000
Réserve de fluctuations de valeurs au 31 décembre	35 281 000	0

Valeur ciblée de la réserve de fluctuations de valeurs		
Variante risque minimal (12,3 pour cent)	193 000 000	185 000 000
Découvert de réserve	- 157 719 000	- 185 000 000

Valeur ciblée de la réserve de fluctuations de valeurs		
Variante risque maximal (20 pour cent)	315 000 000	300 000 000
Découvert de réserve	- 279 719 000	- 300 000 000

Placements de fortune (aux valeurs effectives)	1 671 410 932	1 491 632 382
Réserve de fluctuations de valeurs existante		
en pour cent des placements de fortune	2,11 %	0,00 %
Valeur ciblée fluctuations de valeurs		
en pour cent des placements de fortune	18,85 %	20,11 %

Les provisions techniques à la hauteur maximale ainsi que les réserves de fluctuations de valeurs sont à cumuler au rendement excédentaire, après comptabilisation de l'intérêt minimal fixé par le Conseil fédéral, tant que la hauteur minimale ciblée n'a pas atteint le niveau de sécurité de 98 pour cent. La méthode dite économique-financière (Value at Risk) est à appliquer pour l'évaluation des réserves de fluctuations de valeurs nécessaires.

6.3 Présentation des placements de fortune par catégorie de placements

6.3.1 Liste des biens immobiliers au 31 décembre 2012

	Année de construction	Superficie du terrain en m ²	Nombre d'immeubles					Total appartements	Locaux commerciaux/bureaux	Places de parc et garage	Nombre total d'objets en location	Valeur comptable en milliers de CHF	Valeur d'assurance en milliers de CHF	Recette de loyers en milliers de CHF	Rendement en pour cent	
			1 et 1/2 pièces	2 et 2 1/2 pièces	3 et 3 1/2 pièces	4 et 4 1/2 pièces	5 pièces et plus									
Aarberg																
Leimernweg 9/11/13	2001	1 381	3	-	6	6	5	3	20	-	22	42	5 460	4 682	329	6,03
Leimernweg 17/19/21	2000	1 216	3	-	6	6	5	3	20	-	22	42	5 260	4 503	318	6,05
Leimernweg 29/31/33	1999	1 180	3	-	4	5	7	3	19	-	22	41	5 390	4 906	327	6,08
Berne																
Brunnmattstrasse 85	1962	583	1	6	-	4	-	-	10	2	5	17	2 100	2 202	129	6,13
Kollerweg 32	1964	1 136	1	-	1	1	-	-	2	1	35	38	4 039	3 980	237	5,86
Bienne																
Länggasse 2/4/6	2008	1 981	3	-	1	9	6	4	20	-	36	56	7 200	7 119	431	5,98
Berthoud																
Heimswilstrasse 30/32/34/36	1980	4 593	4	4	5	8	19	7	43	-	50	93	13 006	12 668	781	6,01
Gland																
Rte Malagny 13/15	2000	3 412	2	-	-	2	18	-	20	-	30	50	7 800	5 866	502	6,43
Ipsach																
Schürlistrasse 34	2001	1)	1	-	-	3	6	3	12	-	16	28	3 900	3 146	234	6,00
Schürlistrasse 36	2003	1)	1	-	-	2	6	-	8	-	10	18	2 890	2 753	172	5,97
Schürlistrasse 38	2002	1)	1	-	1	3	1	3	8	-	8	16	2 900	2 700	172	5,93
Schürlistrasse 40	2002	1)	1	-	-	2	6	-	8	-	8	16	2 940	3 324	176	5,98
Schürlistrasse 42	2003	1 355	1	-	-	2	6	-	8	-	10	18	2 970	2 884	179	6,01
Küngoldingen																
Hagmannstrasse 3/5	1995	1 811	2	-	2	4	6	2	14	-	18	32	4 450	4 274	246	5,53
Lyss																
Juraweg 3/3a	2011	986	2	-	-	-	17	-	17	-	25	42	7 420	5 813	418	5,63
Kappelenstrasse 28	2005	1 406	1	-	-	4	8	-	12	-	16	28	4 301	3 405	258	6,01
Soleure																
Schöngrünstrasse 45/45A	2005	2)	1	-	-	6	6	2	14	-	16	30	4 700	4 107	322	6,86
Schöngrünstrasse 47/47A	2005	2)	1	-	-	6	6	2	14	-	16	30	4 670	4 182	321	6,87
Villmergen																
Feldstrasse 7	2000	1 351	1	-	-	4	7	2	13	-	19	32	4 000	3 912	239	5,99
Feldstrasse 11	2001	1 438	1	-	-	2	3	9	14	-	27	41	4 700	4 584	285	6,05
Total			34	10	26	79	138	43	296	3 411	710	100 096	91 010	6 077	6,07	

Recettes de loyer calculées sur 12 mois

1) Total 7 793 m²

2) Total 3 604 m²

6.3.2 Présentation des placements de fortune par catégorie de placements

	2012 en milliers de CHF	2011 en milliers de CHF
Placements à court terme	381 171	364 125
Obligations Suisse		
• Obligations et titres similaires	275 198	267 569
• Obligations convertibles et options de placements	0	0
• Fonds de placements en valeurs mobilières composées	16 617	18 587
Obligations étranger		
• Obligations et titres similaires francs suisses	0	0
• Obligations convertibles et options de placements francs suisses	0	0
• Placements jusqu'à une année	0	0
• Obligations devises étrangères	124 268	123 127
• Placements alternatifs devises étrangères	0	8 610
• Fonds composés	0	0
Actions Suisse		
• Actions et titres similaires	294 882	196 058
• Placements alternatifs	0	0
Actions étranger		
• Actions et titres similaires	260 285	215 008
• Placements alternatifs	1 310	1 406
• Fonds composés	0	812
Matières premières (Commodities)		
• Futures	0	0
• Actions et titres similaires	11 152	11 916
• Placements alternatifs	13 990	14 179
• Fonds mixtes et placements semblables	0	0
Hedge Funds		
• Placements alternatifs	0	0
Biens immobiliers (Fonds)	67 203	66 163
Autres placements	0	0
Titres	1 064 906	923 434
Hypothèques à taux fixe	15 987	16 727
Hypothèques à taux variable de 1er rang	2 283	2 262
Hypothèques à taux variable de 2ème rang	162	173
Placements hypothécaires	18 432	19 162
Private Equity (actions)	6 831	6 990
Correctif de valeurs Private Equity	- 4 023	- 4 023
Private Equity (Actions et emprunts)	2 808	2 967
Participation PK Immo SA	100	100
Biens immobiliers loués	100 096	100 200
Copropriétés	31 679	31 865
Terrains non bâtis	0	0
Constructions en cours	72 134	49 740
Immobilisations mobiles	85	40
Biens immobiliers et immobilisations	203 993	181 845
Placements à long terme	1 290 240	1 127 508
Total placements de fortune	1 671 411	1 491 632

6.3.3 Total Expense Ratio – TER

Catégorie de placements	Effectif en milliers de CHF	TER en pour cent	2012	Effectif en milliers de CHF	TER en pour cent	2011
			TER en milliers de CHF			TER en milliers de CHF
Obligations Suisse (Fonds de placements mixtes)	16 617	0,58	96	18 587	0,56	104
Actions étranger (Fonds de placements mixtes)	-	-	-	812	*	-
Biens immobiliers (Fonds)	67 203	0,72	481	66 162	0,72	479
Total	83 821	0,69	578	85 561	0,68	583

* Valeur inconnue au 31.12.2011

6.3.4 Structure de dépôt stratégique (Asset Allocation)

Catégorie de placements en pour cent	Marge de fluctuations		Stratégie	Effectif 2012	Effectif 2011
	minimal	maximal			
Valeurs nominales					
Devises et placements marché monétaire	0,0	25,0	6,0	20,9	22,5
Hypothèques/Prêts	0,0	8,0	2,0	1,2	1,3
Obligations francs suisses	8,0	25,0	18,0	17,3	18,8
Obligations devises étrangères	4,0	16,0	8,0	7,7	9,0
Total			34,0	47,0	51,7
Valeurs réelles					
Actions Suisse	8,0	25,0	20,0	18,4	13,7
Actions monde	8,0	24,0	16,0	15,8	14,6
Private Equity	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Hedge Funds	0,0	1,0	0,0	0,0	0,0
Commodities	0,0	10,0	5,0	2,0	2,3
Biens immobiliers	15,0	30,0	¹⁾ 25,0	16,8	17,7
Total			66,0	53,0	48,3
Total valeurs nominales/ Valeurs réelles			100,0	100,0	100,0
Part en devises étrangères	18,0	62,0	30,0	27,2	29,5

1) Biens immobiliers (direct) 17 pour cent / Biens immobiliers (indirect) 8 pour cent

6.4 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

Lors de l'exercice, des opérations à terme ont été en partie effectuées pour le commerce de devises et de placements de marchés monétaires, d'obligations, d'actions ainsi que de matières premières (commodities). Les affaires suivantes étaient en cours à la date de clôture du bilan:

	Valeur du marché		Exposure économique		Exposure OPP2		Contrats
	Mio. CHF	Part en pour cent	Mio. CHF	Part en pour cent	Mio. CHF	Part en pour cent	
Devises et placements marché monétaire							
Opération à terme	0.02	0.00	- 19.59	- 7.54	- 19.61	- 6.06	5
long	0.00	0.00	4.54	1.75	4.54	1.40	2
short	0.02	0.00	- 24.13	- 9.29	- 24.15	- 7.46	3
Options	-	-	-	-	-	-	-
long call	-	-	-	-	-	-	-
short put	-	-	-	-	-	-	-
short call	-	-	-	-	-	-	-
long put	-	-	-	-	-	-	-
Total dérivés	0.02	0.00	- 19.59	- 7.54	- 19.61	- 6.06	5
Effet global dérivés sur liquidités							
			- 63.90	- 24.59			
physique	343.34	100.00	343.34	132.13	343.34	106.06	0
Total	343.36	100.00	259.85	100.00	323.73	100.00	5
Obligations CHF							
Opération à terme	0.00	0.00	3.87	1.34	3.87	1.34	1
long	0.00	0.00	3.87	1.34	3.87	1.34	1
short	-	-	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-	-	-
long call	-	-	-	-	-	-	-
short put	-	-	-	-	-	-	-
short call	-	-	-	-	-	-	-
long put	-	-	-	-	-	-	-
Total dérivés	0.00	0.00	3.87	1.34	3.87	1.34	1
physique	284.70	100.00	284.70	98.66	284.70	98.66	0
Total	284.70	100.00	288.57	100.00	288.57	100.00	1
Actions Suisse							
Opération à terme	0.00	0.00	10.23	3.27	10.23	3.27	1
long	0.00	0.00	10.23	3.27	10.23	3.27	1
short	-	-	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-	-	-
long call	-	-	-	-	-	-	-
short put	-	-	-	-	-	-	-
short call	-	-	-	-	-	-	-
long put	-	-	-	-	-	-	-
Total dérivés	0.00	0.00	10.23	3.27	10.23	3.27	1
physique	302.62	100.00	302.62	96.73	302.62	96.73	0
Total	302.62	100.00	312.85	100.00	312.85	100.00	1

	Valeur du marché		Exposures économique		Exposures OPP2		Contrats
	Mio. CHF	Part en pour cent	Mio. CHF	Part en pour cent	Mio. CHF	Part en pour cent	
Actions étranger							
Opération à terme	0.00	0.00	6.36	2.39	6.36	2.39	3
long	0.00	0.00	6.36	2.39	6.36	2.39	3
short	-	-	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-	-	-
long call	-	-	-	-	-	-	-
short put	-	-	-	-	-	-	-
short call	-	-	-	-	-	-	-
long put	-	-	-	-	-	-	-
Total dérivés	0.00	0.00	6.36	2.39	6.36	2.39	3
physique	259.26	100.00	259.26	97.61	259.26	97.61	0
Total	259.26	100.00	265.62	100.00	265.62	100.00	3
Matières premières (Commodities)							
Opération à terme	0.00	0.00	50.19	60.14	49.37	59.74	15
long	0.00	0.00	50.19	60.14	49.37	59.74	15
short	-	-	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-	-	-
long call	-	-	-	-	-	-	-
short put	-	-	-	-	-	-	-
short call	-	-	-	-	-	-	-
long put	-	-	-	-	-	-	-
Total dérivés	0.00	0.00	50.19	60.14	49.37	59.74	15
physique	33.60	100.00	33.60	34.77	33.60	34.77	0
Total	33.60	100.00	83.79	94.91	82.97	94.51	15

Dans la structure de fortune présentée, les valeurs prises en compte des instruments dérivés sont concentrées de manière conforme en groupes. La structure de fortune inclut les Exposures des instruments dérivés a respecté les limites de l'OPP2 et les marges de fluctuations tactiques de la structure stratégique de fortune.

6.5 Valeurs de marché et cocontractants des titres en securities lending

Aucun securities lending n'a été octroyé au cours de l'exercice annuel.

6.6 Extension des possibilités de placements selon article 50, alinéa 4, OPP2

Dans le domaine des directives LPP en matière de placements, un léger dépassement des limites selon article 55e de l'OPP2 a été constaté en cours d'année.

En raison des Règlements en vigueur, en particulier le Règlement de placements et la capacité à supporter les risques, il a été recouru à l'extension de possibilités de placements. Les responsables disposent du savoir technique nécessaire et peuvent évaluer les risques correspondants.

6.7 Explication du résultat net des placements de fortune

6.7.1 Produit net des liquidités et des placements de dépôts à terme fixe

	2012	2011
Intérêts perçus sur avoirs bancaires/postaux	636 017	853 021
Intérêts perçus sur dépôts à terme fixe/placements option Call	10 304	33 423
Produits et déficits nets sur cours provenant de la conversion de devises	4 365 776	- 6 995 495
	5 012 098	- 6 109 050

6.7.2 Produit net des obligations

	2012	2011
Intérêts perçus	8 592 566	8 140 150
Produits et pertes provenant de dérivés	0	0
Produits et pertes sur cours réalisés	3 935 327	2 729 102
Produits et pertes sur cours non réalisés	- 2 819 935	- 2 277 166
	9 707 959	8 592 086

6.7.3 Produit net des actions

	2012	2011
Produits de dividende	10 841 007	8 939 341
Produits et pertes provenant de dérivés	0	0
Produits et pertes sur cours réalisés	1 870 647	- 121 738
Produits et pertes sur cours non réalisés	56 754 687	- 44 937 828
	69 466 341	- 36 120 225

6.7.4 Produit net des matières premières (Commodities)

	2012	2011
Intérêts perçus	0	0
Produits et pertes sur cours réalisés	2 166 127	- 2 169 367
Produits et pertes sur cours non réalisés	0	0
	2 166 127	- 2 169 367

6.7.5 Produit net Private Equity

	2012	2011
Distributions	361 117	1 349 558
Intérêts perçus	0	0
Produits et pertes sur cours réalisés	0	0
Produits et pertes sur cours non réalisés	0	0
	361 117	1 349 558

6.7.6 Produit net prêts hypothécaires

	2012	2011
Intérêts perçus sur prêts hypothécaires	427 568	505 564
Amortissement des créances sur taux hypothécaires	0	0
	427 568	505 564

Les prêts hypothécaires sont octroyés aux personnes assurées à la Fondation de prévoyance ASMAC, aux membres de l'ASMAC ainsi qu'aux personnes qui leurs sont proches. Le ratio de financement externe maximal s'élève à 75 pour cent de la valeur vénale de l'objet, dont 65 pour cent en première hypothèque et dix pour cent en deuxième hypothèque. Les taux d'intérêts sont déterminés périodiquement par la Commission pour les questions de placements.

6.7.7 Produit net des biens immobiliers et immobilisations	2012	2011
Revenus biens immobiliers provenant des loyers	5 979 746	5 774 003
Charges biens immobiliers	- 1 238 969	- 1 123 371
Dissolution (+) / Constitution (-) corrections de valeur sur biens immobiliers	0	0
Dissolution (+) / Constitution (-) corrections de valeur sur parts de copropriété	0	0
Produits (+) et pertes (-) sur biens immobiliers Suisse	54 032	0
Intérêts perçus	2 184 764	2 215 851
Produits et pertes sur cours réalisés	484 087	83 419
Produits et pertes sur cours non réalisés	2 283 234	1 177 028
Amortissement sur immobilisations	- 80 765	- 40 138
	9 666 130	8 086 792

6.7.8 Produit net autres intérêts et frais	2012	2011
Liquidités et placements sur le marché monétaire	- 221 749	- 250 554
Obligations	- 8 293	- 35 181
Actions	- 177 530	- 49 205
Matières premières (Commodities)	- 25 673	- 24 912
Private Equity	0	0
Biens immobiliers et immobilisations	- 1 212	- 632
	- 434 457	- 360 484

6.7.9 Produit net charges administratives des placements de fortune	2012	2011
Charges administratives	- 400 000	- 400 000
Droit de timbre de négociation sur titres	- 123 148	- 44 150
Frais administratifs, de dépôt et de Custody	- 250 628	- 238 742
Licences informatiques et frais de maintenance	- 49 794	- 50 375
	- 823 570	- 733 267

Charges administratives indirectes placements de fortune (voir 6.3.3) -577'879 -583'173

6.7.10 Performance des placements de fortune en pour cent	2012	2011
Liquidité	0,04	- 0,38
Obligations francs suisses	3,68	1,86
Obligations devises étrangères	4,08	1,40
Actions Suisse Blue Chips	19,73	- 4,72
Actions Suisse Small Cap	12,41	- 17,57
Actions étranger en Blue Chips	10,49	- 3,06
Actions étranger Small Cap	17,44	- 7,17
Private Equity	0,00	0,00
Matières premières (Commodities)	0,97	- 10,24
Hedge Funds	0,00	0,00
LPP 1 / CSA Mixta	7,41	- 1,29
Fonds de biens immobiliers et participations	7,17	5,08
Biens immobiliers	4,85	4,40
Hypothèques/Prêts	2,38	3,22
Performance sur la fortune totale	6,80	- 1,64

Calcul de la performance

La performance est calculée selon un système interne du Credit Suisse Asset Management. Les rendements mensuels sont calculés selon la méthode TWR Modified Dietz, qui correspond à la convention du marché. Le rendement pondéré en temps est calculé à partir des rendements mensuels qui sont liés de façon multiplicative.

7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

7.1 Créances	2012	2011
Comptes courants gestion biens immobiliers	2 147 622	1 885 891
Divers débiteurs	163 633	145 770
Impôt anticipé	1 525 911	1 446 031
	3 837 166	3 477 692

7.2 Compte de régulation des actifs	2012	2011
Actifs transitoires	15 831	7 204
Intérêts courants pro rata temporis	3 704 198	3 906 246
	3 720 029	3 913 450

7.3 Passifs	2012	2011
Créditeurs	1 699 641	371 017
Comptes courants fonds de garantie	750 000	710 000
Entrées en fonction et sorties en suspens	401 412	209 874
	2 851 054	1 290 891

7.4 Compte de régularisation passif	2012	2011
Passifs transitoires	52 466	53 365
Provisions pour prestations non réglementaires	47 529	52 151
	99 995	105 516

7.5 Provisions de cotisations employeurs	2012	2011
Réserves de cotisations employeurs sans déclaration de renonciation	116 260	69 000
Réserves de cotisations employeurs avec déclaration de renonciation	0	0
	116 260	69 000

7.6 Autres produits	2012	2011
Commission achat impôt à la source	14 459	21 389
Prestations à des tiers	30 000	33 500
Autres produits	36 634	162 786
	81 093	217 675

7.7 Autres dépenses	2012	2011
Différences arrondies sur cotisations	-15	-32
Autres dépenses	9 742	5 452
	9 727	5 420

7.8 Charges administratives (y compris administration de fortune)	2012	2011
Frais de personnel	1 995 905	2 054 236
Charges de biens	409 235	395 042
Organe de surveillance	33 916	10 630
Expert en assurance	80 131	41 369
Controlling de placements/Frais de révision	33 804	35 640
Frais de clarification cas de prestations	26 009	99 704
Autres charges administratives	251 568	252 626
	2 830 567	2 889 247

8. Exigences de l'autorité de surveillance

Il n'y a pas d'exigence de l'autorité de surveillance en cours à ce jour.

8.1 Rétrocessions

Il n'y a en principe pas de mandat d'administration de fortune donné en externe. Les placements de fortune sont effectués exclusivement par l'Inhouse-Asset-Manager. Pour l'investissement «Man Investment» des rétrocessions d'un montant de 23 605 francs suisses ont été perçues.

9. Autres informations relatives à la situation financière

9.1 Découvert/Explication des mesures prises (article 44 OPP2)

Le taux de couverture se monte à 102,2 pour cent au 31 décembre 2012.

9.2 Liquidations partielles

Une liquidation partielle a été effectuée lors de l'exercice annuel.

L'Hôpital pour enfants de Zurich (Kinderspital Zürich) a résilié sa convention d'adhésion au 31 décembre 2012. Des prestations de libre passage d'un montant de 20,063 millions de francs suisses ont été transférées à la nouvelle institution de prévoyance en date du 23 janvier 2013.

La liquidation partielle est effectuée selon article 8 du Règlement de fondation valable à la date de la sortie collective.

9.3 Mise en gage d'actifs (securities lending)

Afin de garantir la couverture de la marge dans le commerce de dérivés, un dépôt a été mis en gage auprès du Crédit Suisse SA, Zurich, jusqu'à la valeur de 21,2 millions de francs suisses.

9.4 Procédures juridiques en cours

Quatre cas de prestations sont en cours de procédures juridiques à fin 2012; une procédure juridique a pu être conclue lors de l'exercice annuel.

10. Événements postérieurs à la date de clôture du bilan

Le taux de conversion sera abaissé, en trois étapes, à 6,25 pour cent pour l'âge de 65 ans, au 1er janvier 2015, ceci avec un échelonnement réalisé sur toutes les tranches d'âge. Le premier abaissement des taux de conversions a lieu au 1er janvier 2013. Le taux de conversion pour l'âge de 65 ans s'élève à 6,617 pour cent pour l'année 2013.

Appendice 1 / Employeurs affiliés

Liste des hôpitaux, cabinets médicaux et institutions affiliés à la Fondation de prévoyance ASMAC
Etat au 1er janvier 2013

Argovie	Plan-Nr.	Firma-Nr.
aarReha Schinznach, Schinznach Bad	30	281
ASANA Gruppe AG, Spital Leuggern, Leuggern	154	289
ASANA Gruppe AG, Spital Menziken, Menziken	185	291
Gesundheitszentrum Fricktal AG, Rheinfelden	154	284
Hirslanden Klinik Aarau, Aarau	200	986
Kantonsspital Aarau AG, Aarau	153	276
Kantonsspital Baden AG, Baden	153	277
Klinik Barmelweid AG, Barmelweid	157	283
Klinik Schützen, Rheinfelden	40	628
Kreisspital für das Freiamt, Muri AG	154	279
Praxis Dr. Hlobil, Zofingen	40	972
Praxis Dr. Hornung, Safenwil	30	920
Praxis Dr. Riccardo Ghelli, Brugg	40	1051
Praxis Dr. Simonett, Frick	40	757
Praxis Dr. Waldvogel, Erlinsbach	40	928
Psychiatrische Dienste Aargau AG, Brugg AG	153	278
Reha Rheinfelden, Rheinfelden	154	286
RehaClinic, Bad Zurzach	159	288
Rehaklinik, Bellikon	189	294
Spital Zofingen AG, Zofingen	204	280

Appenzell Rhodes-Extérieures	Plan-Nr.	Firma-Nr.
Hirslanden, Klinik Am Rosenberg AG, Heiden	200	416
Spitalverbund Appenzell Ausserrhoden, Psychiatrisches Zentrum, Herisau	150	274
Spitalverbund Appenzell Ausserrhoden, Spital Heiden, Heiden	150	615
Spitalverbund Appenzell Ausserrhoden, Spital Herisau, Herisau	150	2711

Bâle-Campagne	Plan-Nr.	Firma-Nr.
Hirslanden, Klinik Birshof, Münchenstein	200	899
Hospiz im Park, Arlesheim	40	1029
Ita Wegman Klinik AG, Arlesheim	30	264
Kantonale Psychiatrische Dienste Basel Landschaft, Liestal	190	263
Kantonsspital Baselland, Standort Bruderholz, Bruderholz	190	261
Kantonsspital Baselland, Standort Laufen, Laufen	190	266
Kantonsspital Baselland, Standort Liestal, Liestal	190	262
Praxis Dr. Häfliger AG, Binningen	40	901
Praxis Dr. Thurthaler, Reinach BL	40	807
Praxis Dr. Vogt, Liestal	40	888
Praxis Dr. Weber, Aesch BL	40	864
Praxisklinik Rennbahn AG, Muttenz	40	265
Vista-Klinik, Binningen	40	456

Bâle-Ville	Plan-Nr.	Firma-Nr.
Adullam-Spital, Basel	40	834
Bethesda-Spital AG, Basel	148	255
Bürgerspital Basel, Basel	194	249
Crossklinik AG, Basel	40	783
Erwin Braun Stiftung, Basel	30	970
Felix Platter-Spital, Basel	155	246
Gesundheitsdepartement Kanton Basel-Stadt, Basel	155	243
MECONEX, Basel	171	506
MEDGATE AG, Basel	194	722
Praxis Dr. Brüderlin, Basel	40	792
Praxis Dr. Keller, Basel	40	925
REHAB Basel AG, Basel	194	510
Schmerzklinik Kirschgarten, Basel	30	802
St. Claraspital AG, Basel	144	248
Universitäre Psychiatrische Kliniken UPK, Basel	155	244
Universitäts-Kinderspital beider Basel UKBB, Basel	194	602
Universitätsspital Basel, Basel	155	241
Verein pädagogisch-therapeutischer Institutionen für weibliche Jugendliche Basel, Basel	30	835
Zentrum für Suchtmedizin, Basel	40	260

Berne	Plan-Nr.	Firma-Nr.
ARUD-Biel, Biel	109	185
Berner REHA Zentrum Heiligenschwendi, Heiligenschwendi	109	659
City Notfall AG, Bern	30	908
Gesundheitszentrum Schönberg Gunten AG, Gunten	40	805
Gynécologie Suisse, Bern	30	959
Hirslanden, Klinik Beau-Site, Bern (inklusive Klinik Permanence)	200	991
Hirslanden, Salem-Spital, Bern	200	858
Hôpital du Jura bernois SA, Moutier	169	172
Inselspital, Bern	127	188
Kardiologische Praxis Dres. med. Chételat + Hagmann, Bern	40	742
Kinderarztpraxis Dr. Scherler, Langenthal	50	795
Klinik Bethesda, Tschugg	40	204
Klinik Linde AG, Biel	40	209
Klinik SGM, Langenthal	40	207
Klinik Südhang, Kirchlindach	40	976
Klinik Wysshölzli, Herzogenbuchsee	40	525
Localmed Aare AG, Thun	30	1023
MEDAS Interlaken Unterseen GmbH, Interlaken	40	906
mediX bern AG, Bern	30	946
Neurorehabilitation Z.E.N., Biel	40	812
Praxis Bubenberg AG, Bern	30	819
Praxis Dr. Burke, Thun	50	904
Praxis Dr. Hefti, Langenthal	40	993
Praxis Dr. Henzi, Bern	40	913
Praxis Dr. Keller, Gümligen	40	851
Praxis Dr. Koch, Biel	50	966
Praxis Dr. Nidecker, Erlach	50	705
Praxis Dr. Rentsch / Müller, Grindelwald	50	700

Berne	Plan-Nr.	Firma-Nr.
Praxis Dr. von Weissenfluh, Bolligen	40	1011
Praxis Schultheissenstrasse, Huttwil	40	1022
Privatklinik Reichenbach, Meiringen	30	433
Privatklinik Wyss AG, Münchenbuchsee	193	189
psy-bern ag, Bern	40	1044
Psychiatrische Klinik Bellelay, Bellelay	127	417
Psychiatrische Universitätsklinik Bern, Bern	127	417
PZM Psychiatriezentrum Münsingen, Münsingen	127	417
Radio-Onkologiezentrum Biel, Biel	40	881
Regionalspital Emmental AG, Standort Burgdorf, Burgdorf	109	169
Rehaklinik Hasliberg AG, Hasliberg Hohfluh	30	933
Schweizer Gesellschaft für Anästhesiologie und Reanimation, Bern	40	1015
Schweizerische Gesellschaft für Kardiologie, Bern	40	1054
Sonnenhof AG, Bern	109	177
Spital Netz Bern AG, Bern	117	1017
Spital Netz Bern AG, Spital Aarberg, Aarberg	117	192
Spital Netz Bern AG, Spital Münsingen, Münsingen	118	176
Spital Netz Bern AG, Spital Riggisberg, Riggisberg	117	198
Spital Netz Bern AG, Spital Tiefenau, Bern	117	190
Spital Netz Bern AG, Spital Ziegler, Bern	117	175
Spital STS AG, Thun	109	167
spitäler fmi ag, Spital Interlaken, Unterseen	109	168
Spitalzentrum Biel AG, Biel	109	180
SRO AG Spital Region Oberaargau, Langenthal	109	166
Stiftung WHM, Bern	188	631
swissmedic, Bern	40	203
Universität Bern, Bern	127	417
Universität Bern, Drittkredite, Bern	127	417

Fribourg	Plan-Nr.	Firma-Nr.
CORALISA SA, Centre de Santé la Corbière, Freiburg	142	229

Glaris	Plan-Nr.	Firma-Nr.
Kantonsspital Glarus AG, Glarus	135	221
Praxis Dr. Martin Bendel, Niederurnen	30	754

Grisons	Plan-Nr.	Firma-Nr.
Bündner Partnerschaft Haiti, Sagogn	30	909
Center da sandà Val Müstair, Sta. Maria Val Müstair	40	657
Kantonsspital Graubünden, Chur	167	329
Kloster Disentis, Disentis	30	1014
Praxis Dr. Bergamin, Valbella	50	997
Praxis Dr. Campell-Dietrich, Chur	40	1045
Praxis Dr. Egger, Klosters	50	686
Praxis Dr. Huber, Cazis	40	871
Praxis Dr. Mannhart, Churwalden	40	809
Regionalspital Prättigau, Schiers	167	338
Regionalspital Surselva, Ilanz	202	328

Grisons	Plan-Nr.	Firma-Nr.
Spital Davos AG, Davos Platz	40	539
Spital Oberengadin, Samedan	167	330
Stiftung für Kinder- und Jugendpsychiatrie, Chur	167	336
Zürcher Höhenklinik Davos, Davos Clavadel	100	335

Jura	Plan-Nr.	Firma-Nr.
Hôpital du Jura, Delémont	203	886

Lucerne	Plan-Nr.	Firma-Nr.
AAO AG, Sursee	40	437
forMed AG, Meggen	50	1034
Hirslanden, Klinik St. Anna, Luzern	200	1042
Luzerner Kantonsspital Sursee, Sursee	129	213
Luzerner Kantonsspital Wolhusen, Wolhusen	129	214
Luzerner Kantonsspital, Luzern	129	212
Luzerner Psychiatrie, St. Urban	129	215
Patienten-Heimversorgung, Luzern	40	917
Praxis Dr. Estermann, Schötz/Dorfchärn	50	515
Schweizer Paraplegiker-Zentrum, Nottwil	131	217
SolidarMed, Luzern	130	216

Neuchâtel	Plan-Nr.	Firma-Nr.
CNP, Marin-Epagnier	40	998
Fondation ADMED, Cernier	40	455
Hôpital de la Providence, Neuchâtel	40	391
Hôpital neuchâtelois, Fontaines	205	960

Nidwald	Plan-Nr.	Firma-Nr.
Kantonsspital Nidwalden, Stans	138	224

Obwald	Plan-Nr.	Firma-Nr.
Kantonsspital Obwalden, Sarnen	137	223
Tageschirurgie AG, Sachseln	40	973

Schaffhouse	Plan-Nr.	Firma-Nr.
Hirslanden, Klinik Belair, Schaffhausen	200	988
Spitäler Schaffhausen, Schaffhausen	149	268

Schwyz	Plan-Nr.	Firma-Nr.
Aeskulap-Klinik, Brunnen	134	801
KJPD Schwyz, Goldau	139	767
Praxis Dr. Walter Pfeifhofer, Goldau	50	1048
Sozialpsychiatrischer Dienst des Kantons Schwyz, Goldau	139	645
Spital Einsiedeln, Einsiedeln	134	891
Spital Lachen AG, Lachen	134	219
Spital Schwyz, Schwyz	134	220

Soleure	Plan-Nr.	Firma-Nr.
Praxis Dr. Niederer, Olten	40	1036
RODIAG Diagnostic Centers, Olten	40	549
Solothurner Spitäler AG, Solothurn	143	903

Saint-Gall	Plan-Nr.	Firma-Nr.
Bürgerspital St. Gallen, St. Gallen	162	319
Forschungsstelle für Umweltbeobachtung, Rapperswil SG	187	503
Infomed Verlags-AG, Wil	40	206
Kantonale Laboratorien St. Gallen, St. Gallen	162	303
Kantonsspital St. Gallen, St. Gallen	162	302
Kliniken Valens, Rehabilitationszentrum Valens, Valens	163	312
Ostschweizer Kinderspital St. Gallen, St. Gallen	198	317
Praxis am Klosterweg AG, Will	40	1026
Praxis Dr. Kägi, Lichtensteig	40	979
Psychiatrische Dienste - Sektor Nord, Will	162	310
Psychiatrische Dienste - Sektor Süd, Pfäfers	162	309
Rosenklinik am See AG, Rapperswil	40	1016
Spital Altstätten, Altstätten (Region Rheintal Werdenberg Sarganserland)	162	308
Spital Grabs, Grabs (Region Rheintal Werdenberg Sarganserland)	162	305
Spital Uznach, Uznach (Region Linth)	162	304
Spital Walenstadt, Walenstadt (Region Rheintal Werdenberg Sarganserland)	162	311
Spital Wattwil, Wattwil (Region Fürstenland Toggenburg)	162	313
Spital Wil, Wil (Region Fürstenland Toggenburg)	162	316
Stiftung Kinder- und Jugendpsychiatrische Dienste, St. Gallen	197	320
SVA St. Gallen, St. Gallen	30	852

Thurgovie	Plan-Nr.	Firma-Nr.
Clienia Littenheid AG, Littenheid	40	325
Forensisches Institut Ostschweiz AG, Frauenfeld	40	1021
HELIOS Klinik Zihlschlacht AG, Zihlschlacht	40	504
Klinik Schloss Mammern, Mammern	40	524
Praxis Dr. Böhm, Frauenfeld	40	831
Praxis Dr. Bucher, Frauenfeld	40	670
Praxis Dr. Gugg, Frauenfeld	40	748
Praxis Dr. Nadig, Amriswil	40	1019
Praxis Dr. Peter Bäurle, Fruthwilen	40	1035
Praxis Dr. Rolf Streckeisen, Egnach	50	1047
Praxis im Klosterhof, Kreuzlingen	40	962
Spital Thurgau AG, Kantonsspital Frauenfeld, Frauenfeld	165	322
Spital Thurgau AG, Kantonsspital Münsterlingen, Münsterlingen	165	323
Spital Thurgau AG, Klinik St. Katharinental, Diessenhofen	165	533
Spital Thurgau AG, Psychiatrische Klinik Münsterlingen, Münsterlingen	165	324

Uri	Plan-Nr.	Firma-Nr.
Kantonsspital Uri, Altdorf	132	218

Vaud	Plan-Nr.	Firma-Nr.
Administration des Hospices cantonaux, Lausanne	170	530
Centre Hospitalier Universitaire Vaudois, Lausanne	170	354
Centre Hospitalier Yverdon Chamblon, Chamblon	169	364
Clinique Bois-Cerf SA, Lausanne	200	990
Département universitaire de médecine & santé communautaire, Lausanne	170	344
EHC-Hôpital de Morges, Morges	169	360
Fondation CRS, Epalinges	40	658
Fondation de Nant, Corsier-sur-Vevey	169	363
Groupement Hospitalier de l'Ouest Lémanique SA GHOL, Nyon	169	373
Hôpital de Lavaux, Cully	169	462
Hôpital du Chablais, Aigle	169	370
Hôpital du Pays-d'Enhaut, Château-d'Oex	169	365
Hôpital Intercantonal de la Broye, Payerne	169	361
Hôpital Ophtalmique Jules Gonin, Lausanne	172	359
Hôpital Riviera, Vevey	169	358
Institut Universitaire Romand de Santé au Travail, Lausanne	195	357
Institution de Lavigny, Lavigny	169	362
Policlinique Médicale Universitaire, Lausanne	195	355
Secteur psychiatrique Centre, Prilly	170	348
Secteur psychiatrique Nord, Yverdon	170	352
Secteur psychiatrique Ouest, Prangins	170	349

Wallis	Plan-Nr.	Firma-Nr.
Air-Glacières SA, Sion	40	943
Berner Klinik Montana, Montana-Vermala	199	383
Luzerner Höhenklinik, Montana	129	381
Policlinique de Verbier SA, Verbier	50	644
RZL Rehabilitationszentrum Leukerbad AG, Leukerbad	174	382
SUVA Clinique romande de réadaptation, Sion	189	673

Zoug	Plan-Nr.	Firma-Nr.
Praxis Kunterbunt, Baar	40	105

Zurich	Plan-Nr.	Firma-Nr.
Airport Medical Center, Zürich-Flughafen	40	523
Anstellungen aus Treuhand, Zürich	101	841
Arbeitsgruppe Unfallmechanik, Zürich	40	911
ARUD Zürich, Zürich	50	165
Clenia Schlössli AG, Oetwil am See	104	140
Forel Klinik, Ellikon an der Thur	30	155
Gemeinschaftspraxis Frey und Grob, Winterthur	40	1046
GZO AG Spital Wetzikon, Wetzikon	100	125
Hirslanden, Klinik Hirslanden AG, Zürich	200	436
Hirslanden, Klinik im Park, Zürich	200	985
ipw Integrierte Psychiatrie Winterthur, Winterthur	102	731
Kantonsspital Winterthur, Winterthur	102	84
Kinder- und Jugendpsychiatrischer Dienst des Kantons Zürich, Zürich	102	90
Klinik Susenberg, Zürich	40	569
MediX Gruppenpraxis AG, Zürich	171	872
mediX zürich AG, Zürich	171	811
Molecular Partners AG, Zürich-Schlieren	30	867
Mondial Service Switzerland AG, Zürich	40	716
NICER, Zürich	40	999
Paracelsus-Spital, Richterswil	105	141
Pflegezentren der Stadt Zürich, Zürich	107	1040
Praxis Dr. Amstein, Zürich	40	1013
Praxis Dr. Ben-Shmuel, Zürich	50	672
Praxis Dr. Cotar, Zürich	50	939
Praxis Dr. Jaenicke, Zürich	50	961
Praxis Dr. Küng, Zürich	50	671
Praxis Dr. Sorg, Wallisellen	30	887
Psychiatrische Universitätsklinik, Zürich	102	86
REGA Schweizerische Rettungsflugwacht, Zürich	192	156
Sanatorium Kilchberg AG, Kilchberg	103	139
SäntiMed AG, Zürich	40	1049
Schulthess Klinik, Zürich	100	124
Schweizerisches Epilepsie-Zentrum, Zürich	100	123
Schweizerisches Toxikologisches Informationszentrum, Zürich	30	500

Zürich	Plan-Nr.	Firma-Nr.
See-Spital, Horgen	100	112
Seismo Verlag AG, Zürich	30	427
Spital Affoltern, Affoltern am Albis	100	119
Spital Bülach, Bülach	100	111
Spital Limmattal, Schlieren	100	153
Spital Männedorf AG, Männedorf	100	122
Spital Uster, Uster	100	116
Spital Zollikerberg, Zollikerberg	100	114
Städtische Gesundheitsdienste, Zürich	107	1039
Stadtspital Triemli, Zürich	107	146
Stadtspital Waid, Zürich	107	145
Stiftung SOMOSA, Winterthur	40	452
Universität Zürich, Zürich	101	927
Universitätsklinik Balgrist, Zürich	100	121
UniversitätsSpital Zürich, Zürich	102	85
Verein für medizinische Qualitätskontrolle, Zürich	30	729
Veterinary Anaesthesia Service, Winterthur	30	949
Zürcher Höhenklinik Wald, Faltigberg-Wald	100	127



Attestation de l'expert

L'expertise technique de la Fondation de prévoyance ASMAC a été réalisée selon les principes et directives pour experts en assurances de pension ainsi que selon les directives DTA 1, 2, 4 et 5 de la Chambre suisse des Actuaire-conseils. La Caisse détermine les engagements de prévoyance selon les bases techniques LPP 2010, P2012 et un intérêt technique de 3.5%. Au 31.12.2012, la situation financière de la Fondation présente:

- un excédent d'actif de CHF 35'281'135, respectivement
- un degré de couverture selon l'annexe à l'article 44 OPP 2 de 102.2%.

Les bases techniques de la Fondation (LPP 2010, P2012) sont de notre point de vue appropriées. Le taux d'intérêt technique utilisé est conforme à la directive DTA 4. Compte tenu de la baisse rapide attendue du taux d'intérêt de référence et des faibles intérêts sur les marchés financiers, nous recommandons au Conseil de fondation de prévoir à moyen terme une nouvelle baisse conséquente du taux d'intérêt technique au niveau du futur taux technique de référence.

Les provisions techniques sont entièrement constituées selon le règlement pour les passifs de nature actuarielle du bilan.

Au 31.12.2012, la réserve de fluctuation de valeurs n'atteint pas sa valeur cible. Par conséquent, la Fondation n'a pas encore atteint sa pleine capacité au risque de placement.

Sur la base de notre évaluation de la situation financière de la Fondation au 31.12.2012, nous pouvons attester qu'à cette date

- la Fondation offre la garantie selon l'article 52e alinéa 1 LPP qu'elle peut remplir ses engagements réglementaires.

Sur la base de nos examens, nous pouvons confirmer que le financement courant de la Fondation devrait être suffisant pour faire face à ses promesses de prestations. Les promesses de prestations sont couvertes, compte tenu des bases techniques utilisées, par les capitaux de prévoyance, les provisions techniques, les cotisations ainsi que le rendement attendu de la fortune. Par rapport au rendement nécessaire, le rendement attendu de la fortune présente une marge suffisante.

Aon Hewitt (Switzerland) SA

L'expert: Marianne Frei
16 mai 2013



Tél. 031 327 17 62
Fax 031 327 17 08
www.bdo.ch

BDO SA
Hodlerstrasse 5
3001 Berne

Rapport de l'organe de révision au Conseil de fondation de la

Fondation de prévoyance ASMAC, Berne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Fondation de prévoyance ASMAC, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2012.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.



Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2012 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse LPP étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Berne, le

BDO SA

Thomas Stutz
Expert-réviser agréé

Jakob Burkhard
Expert-réviser agréé

Annexe

Comptes annuels comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe